

58512

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE	
924238	19 NOV. 92
TOURS - 37 - 01	

EXTRAIT DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DU 19 OCTOBRE 1992

Le Président JADAUD précise que, si le Conseil est réuni ce jour, c'est pour procéder à la cooptation d'un Conseiller, en remplacement du Dr VILA.

Il soumet donc à ratification officielle la cooptation de M. LELION, jusqu'à la fin du mandat du Dr VILA, en précisant qu'elle devra être soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de juin 1993.

Au préalable, il donne la parole à chaque Conseiller.

A l'issue du débat, le Conseil de Surveillance, à l'unanimité, coopte M. Marcel LELION.

TOURS, le 30 octobre 1992,

Certifié conforme à l'original

Sanit h.

Jacques SAINT-CRICQ.